

FILM ET DÉBAT MÉDIATION

Tous gagnants!

BRAMOIS La médiation fait l'objet d'une attention médiatique de plus en plus fréquente. Son usage reste pourtant encore marginal. La Randognarde, Laure Clivaz Strehmel est la présidente de l'Association valaisanne de médiation (AVdM) qui fête cette année ses cinq ans d'existence. Pour l'occasion, l'AVdM invite à la projection de la pièce de théâtre «Sweet Justice», qui sera commentée par son auteur Guy Bottequin à la Fondation Kurt Bösch à Bramois le 19 octobre à 18 heures. Le film, pédagogique et divertissant, et le débat qui s'en suivra devraient accroître la visibilité de cette méthode alternative qui séduit beaucoup.

La médiation permet de résoudre des conflits à l'amiable ou de les prévenir. Un voisin qui hésite à porter plainte, un couple divorcé qui continue à se déchirer autour des enfants, un conflit au travail, un jeune qui a commis une effraction. Dans une société de plus en plus judiciaire, un médiateur neutre, indépendant et impartial peut faciliter la circulation d'informations, éclaircir ou rétablir une relation.

Une autre manière d'intervenir

Il ne suffit pas d'appliquer une décision judiciaire pour taire les conflits. Laure Clivaz Strehmel ne le sait que trop bien, elle qui a travaillé durant neuf ans à l'Office de protection de l'enfant à Martigny, confrontée en permanence à des situations conflictuelles, rencontrant beaucoup de frustration, de



Laure Clivaz Strehmel préside l'Association valaisanne de médiation qui fête cette année ses cinq ans. Un espace neutre où le médiateur favorise la communication, l'échange pour élaborer des solutions entre les deux parties. REMO

colère qui persistent au-delà des décisions de justice. «Je me suis demandé s'il n'y avait pas une autre façon d'intervenir!» Dès 2013, elle commence un Certificat de formation continue universitaire en médiation sur le campus valaisan de l'Université de Genève à la Fondation Kurt Bösch: «La médiation n'est plus dans une logique d'affrontement, les parties peuvent se réapproprier les conflits, trouver des solutions dans un cadre très précis par le dialogue», explique la Randognarde qui vit à

Veyras. Avant, pendant (si le juge recommande la médiation) ou après une procédure judiciaire, la démarche allie indépendance, souplesse, rapidité, confidentialité et empathie: «On parle de soi, on laisse le "Tu" accusateur de côté. Je n'ai pas un pouvoir de décision, je suis là pour soutenir les personnes qui ont la volonté de s'engager.»

Rendre responsable les parties

Derrière, c'est l'idée de responsabilité où les personnes cherchent à trouver elles-mêmes des solutions, avec l'aide d'un tiers qui les aide à communiquer. Dans le cadre de la médiation pénale pour mineurs, la portée est aussi éducative: chacun se réapproprie sa vie et ses problèmes. «Un jeune qui a frappé une personne va prendre conscience de son acte car il va devoir écouter la victime, qui elle, se sentira écoutée: ce n'est pas toujours le cas lors d'un procès. Des émotions doivent être dites avant de pouvoir réfléchir et trouver des solutions», explique Laure Clivaz Strehmel.

Le Valais ne possède pas encore de statistiques sur le nombre de médiations effectuées mais on s'accorde tout de même sur son taux de réussite élevé, près de 70% selon les statistiques fédérales. La méthode fait gagner du temps et de l'argent. En matière civile, les juges peuvent proposer à tout moment une médiation aux parties en présence. Sur le plan pénal, l'option est également possible, mais seulement en ce qui concerne les mineurs. Depuis 2014, l'Etat du Valais a conclu six mandats de prestations avec des médiateurs dans le domaine pénal des mineurs de manière à renforcer la relation de confiance avec le juge. «La médiation est encore jeune en Valais mais l'on voit désormais des juges, des avocats, des assistants sociaux faire appel à la médiation. L'école, elle aussi, accorde des heures à la médiation par l'entremise de ses professeurs», conclut la présidente.

ISABELLE BAGNOUD LORETAN

«PLUS HUMAIN ET MOINS CHER»

Parents de deux adolescents, Eric et Sarah Masserey ont divorcé récemment. Ils ont eu recours à la médiation pour rédiger ensemble une convention, propositions à l'intention du juge concernant l'autorité parentale, les pensions, la séparation des biens... Aiguillée par un ami, Sarah ne regrette pas: «Nous nous entendions bien avec mon ex-mari, ce qui a certainement facilité la démarche, nous n'avions pas trop de pressions, plus ou moins les mêmes idées, il restait des questions que nous n'avions pas réglées...» Pour Eric, c'est aussi le prix qui a fait la différence et l'aspect humain de la méthode. «C'est nous qui avons travaillé à la convention pour que chacun y trouve son compte: la garde des enfants, le partage, que tout soit clair et juste pour les deux. La démarche est posée, plus humaine, la méthode apaise.»

Entrée libre.

Inscriptions souhaitées surinfo@avdm.ch